

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

**DECISION n° 2026-27
portant approbation du devis d'HDPS MATEX
pour l'acquisition d'une benne amovible
pour les services techniques**

Madame le Maire d'Auzances,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 2026-28 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en séance ordinaire le 21 Mars 2026, confiant à Madame le Maire des délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Considérant la nécessité d'acheter une benne amovible pour les services techniques,
Vu le devis de la société HDPS MATEX qui s'élève à 5 486, 00 € HT – 6 583, 20 € TTC,

DECIDE

Article 1^{er} : Le devis de la société HDPS MATEX – 43 Route de Poitiers – 79100 PLAINE-ET-VALLEES est accepté pour un montant de 5 486, 00 € HT – 6 583, 20 € TTC, pour l'acquisition d'une benne amovible pour les services techniques.

Auzances, le 24 Août 2026

Le Maire,

Leilha BERTHON

